

25 Jul 2025 -15:11

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2025](#)

Création de SFPIM Defence

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé quatre projets d'arrêté royal qui, conformément à l'accord de gouvernement, prévoient la création de « SFPIM Defence », une filiale spécialisée de la Société fédérale de participation et d'investissement (SFPIM).

À l'instar du reste de l'Europe, la Belgique se trouve à la croisée des chemins, face à des profonds bouleversements géopolitiques, des accélérations technologiques et des relations internationales en pleine mutation. Dans ce contexte, la Belgique doit impérativement renforcer de manière structurelle ses efforts en matière de sécurité, de défense, de technologies et d'infrastructures critiques.

Dans ce contexte, il est proposé de créer une filiale spécialisée de la Société fédérale de participation et d'investissement (SFPIM) : SFPIM Defence. Cette entité servira de vecteur pour soutenir des investissements stratégiques dans les domaines de la défense, en ce compris le secteur aéronautique et aérospatial, ainsi que la promotion des innovations à double usage, tant civil que militaire, de la sécurité et de la résilience, tout en restant alignée sur les priorités des autorités fédérales et les ambitions européennes en matière d'autonomie stratégique, et en travaillant en étroite collaboration avec la Défense et les sociétés d'investissement régionales.

Les projets d'arrêté royal règlent dès lors :

- l'approbation de la création de cette filiale et ses statuts
- le principe selon lequel la nomination des membres du conseil d'administration de la filiale se fera sur proposition du ministre des Finances via un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres

De plus, le Conseil des ministres marque son accord sur la poursuite de l'élaboration, en concertation avec les administrations compétentes, des instruments opérationnels et de gouvernance de la filiale.

Les projets d'arrêté royal sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et
des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be